

Les notes de l'IPP

n°11

Juillet 2014

Gabrielle Fack
Julien Grenet

www.ipp.eu



PEUT-ON ACCROÎTRE LA MIXITÉ SOCIALE ET SCOLAIRE DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF ? L'IMPACT DES PROCÉDURES D'AFFECTATION DES ÉLÈVES DANS LES LYCÉES D'ÎLE-DE-FRANCE

Résumé

Au cours de la dernière décennie, la généralisation de la procédure Affelnet d'affectation automatisée des élèves et l'assouplissement de la carte scolaire ont profondément modifié l'affectation des élèves après la classe de troisième. Cette Note souligne que les procédures mises en œuvre dans les académies franciliennes pour gérer l'affectation après le collège exercent une influence déterminante sur la composition sociale et scolaire des lycées publics. Bien que la segmentation sociale des lycées (selon la catégorie socio-professionnelle des parents) soit globalement plus élevée à Paris que dans les académies de Créteil et de Versailles, la définition de secteurs de recrutement très larges pour les lycées parisiens et la mise en place d'un bonus spécifique en faveur des élèves boursiers sont deux facteurs qui ont très largement contribué à accroître la mixité sociale dans les lycées généraux et technologiques de la capitale. En revanche, l'importance du poids accordé aux notes dans le barème d'affectation parisien explique que la segmentation scolaire des lycées (selon les notes de troisième) y soit beaucoup plus élevée que dans le reste de l'Île-de-France. Dans les limites imposées par les contraintes géographiques, sociales et comportementales qui conditionnent largement leurs effets, les procédures d'affectation apparaissent donc comme des leviers puissants pour agir sur la mixité sociale et scolaire dans le système éducatif. ■

- Alors que dans les académies de Créteil et de Versailles, le critère de proximité géographique demeure décisif pour l'affectation dans les lycées généraux et technologiques, l'académie de Paris a adopté à la rentrée 2008 un système de choix scolaire régulé au sein de vastes secteurs scolaires
- À Paris, la mise en place du bonus « boursier » a favorisé l'accès des élèves socialement défavorisés aux lycées généraux et technologiques les plus demandés et a contribué à accroître la mixité sociale dans les lycées publics de la capitale
- En revanche, le poids des notes dans le barème d'affectation parisien explique que la segmentation scolaire des lycées y soit nettement plus élevée que dans les académies de Créteil et de Versailles

L'Institut des politiques publiques (IPP) est développé dans le cadre d'un partenariat scientifique entre PSE et le CREST.

L'IPP vise à promouvoir l'analyse et l'évaluation quantitatives des politiques publiques en s'appuyant sur les méthodes les plus récentes de la recherche en économie.

La transition entre le collège et le lycée constitue la première grande étape de différenciation des parcours scolaires dans le système éducatif français. Cette différenciation s'opère en deux temps : **l'orientation**, tout d'abord, qui sépare les parcours entre la voie générale et technologique et la voie professionnelle ; **l'affectation**, ensuite, qui organise la répartition des élèves entre les différents établissements d'enseignement public. Si l'orientation explique une part importante des différences de composition sociale et scolaire des lycées, on ignore trop souvent le rôle central joué par les procédures d'affectation, alors que celles-ci constituent un levier d'action essentiel pour agir sur la mixité sociale et scolaire au sein du système éducatif. L'étude sur laquelle s'appuie cette note évalue dans quelle mesure les procédures d'affectation mises en place dans les académies d'Île-de-France au cours de la dernière décennie ont modifié la composition des lycées de la région.

L'affectation des élèves après la troisième : une décennie de réformes

Cette évaluation s'inscrit dans un contexte de profonde modification des règles qui gouvernent l'affectation des élèves après la classe de troisième. Au cours de la dernière décennie, **deux changements majeurs sont intervenus de façon concomitante** : la généralisation de la procédure automatisée d'affectation des élèves Affelnet¹ et l'assouplissement de la carte scolaire à partir de la rentrée 2007. Dans le cadre de la procédure Affelnet, les familles sont invitées à formuler des vœux dans la voie générale et technologique ou dans la voie professionnelle, et l'affectation est réalisée à l'aide d'un algorithme qui alloue les élèves aux lycées en fonction du nombre de points associés à chacun de leurs vœux. Grâce à cet outil de gestion, les trois académies franciliennes (Créteil, Paris et Versailles) ont mis en place un système de traitement centralisé de l'affectation qui leur permet de piloter de façon beaucoup plus fine qu'auparavant la répartition des élèves entre les différents établissements du second degré.

1. Affectation des élèves par le Net

2. L'étude sur laquelle s'appuie cette note a été menée à partir de données individuelles anonymes et exhaustives sur les élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire public et privé en Île-de-France. Ces données ont été mises à disposition par les rectorats des trois académies franciliennes et par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du Ministère de l'éducation Nationale (MEN-DEPP).

Les principaux changements concernent la voie générale et technologique. **En Île-de-France, deux modèles se distinguent clairement.** Dans les académies de Créteil et de Versailles, le critère de proximité géographique est resté décisif pour l'affectation en seconde générale et technologique tout au long de la décennie 2000, les notes de troisième et les dérogations à la sectorisation n'intervenant que de manière marginale. À l'inverse, l'académie de Paris a mis en place à la rentrée 2008 un système de choix scolaire régulé au sein de vastes secteurs scolaires (qui comptent chacun entre 11 et 17 lycées), dans lesquels les priorités des élèves sont principalement déterminées par leurs notes au contrôle continu de troisième. Paris se démarque également des autres académies franciliennes par l'adoption d'une politique de discrimination positive en faveur des élèves les plus défavorisés socialement, à travers l'instauration d'un **bonus spécifique pour les élèves boursiers.**

Dans quelle mesure les procédures d'affectation adoptées par les académies d'Île-de-France ont-elles influencé l'évolution de la mixité sociale et scolaire dans les lycées franciliens au cours de la période 2002-2012² ?

Une segmentation sociale et scolaire des lycées plus élevée à Paris qu'à Créteil et Versailles

Les lycées d'Île-de-France se caractérisent par des niveaux élevés de segmentation sociale : en 2012, la moitié des élèves franciliens d'origine sociale favorisée sont scolarisés dans des lycées qui accueillent, selon les académies, entre 10 % et 12 % de la population totale des élèves d'origine sociale défavorisée.

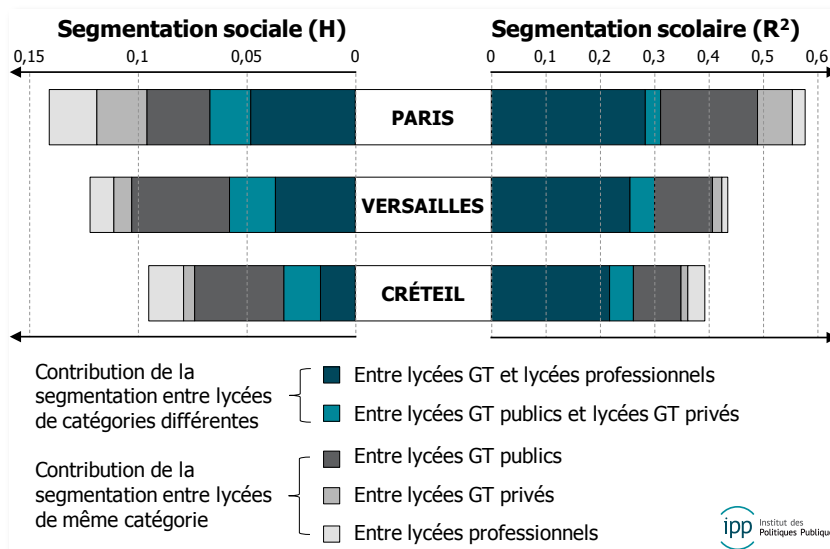
Cette différenciation sociale des lycées varie cependant d'une académie à l'autre : d'après nos calculs (cf. encadré 1), **la segmentation sociale des lycées de l'académie de Paris est supérieure de 50 % à celle de Créteil et de 15 % à celle de Versailles.** Cette segmentation peut être décomposée entre la part qui vient des différences de composition sociale entre les grandes catégories d'établissements (lycées généraux et technologiques publics, lycées généraux et technologiques privés et lycées professionnels) et la part qui provient des disparités existant au sein de chacune de ces catégories (cf. graphique 1).

Encadré 1: Mesurer la segmentation sociale et scolaire des lycées

La segmentation sociale des lycées désigne la séparation des groupes sociaux entre les différents établissements d'enseignement. Nous la mesurons à l'aide de l'indice d'entropie multigroupe (ou indice de Theil, que l'on dénote habituellement par la lettre H), qui évalue la segmentation spatiale entre groupes sociaux comme la différence entre la diversité sociale (entropie) de chaque unité spatiale (les lycées) et la diversité sociale globale (à l'échelle de l'académie). La classification retenue s'appuie sur le regroupement qui a été proposé par la DEPP pour définir quatre groupes sociaux mutuellement exclusifs à partir de la PCS du responsable légal de l'élève : PCS favorisées, assez favorisées, moyennes et défavorisées. L'indice d'entropie multigroupe présente l'avantage d'être décomposable : il permet de mesurer la contribution de différents sous-ensembles de lycées à la segmentation sociale globale. Le degré de séparation des groupes sociaux entre lycées peut ainsi être mesuré comme la somme d'une composante liée à la segmentation des groupes sociaux entre les grandes catégories d'établissements (entre lycées généraux et technologiques et lycées professionnels, par exemple) et d'une composante liée à la segmentation prévalant au sein de chaque catégorie (entre lycées généraux et technologiques publics, par exemple). Nous distinguons trois grandes catégories de lycées : les lycées à dominante générale et technologique publics d'une part, et privés d'autre part, et les lycées à dominante professionnelle, qui sont presque tous publics. La valeur de l'indice est comprise entre 0 (segmentation sociale nulle) et 1 (segmentation sociale maximale).

La segmentation scolaire désigne la séparation des élèves entre établissements selon leur niveau de compétence académique. Le niveau de compétence des élèves est mesuré à partir de leurs résultats aux épreuves écrites du diplôme national du brevet. La segmentation scolaire est ensuite calculée à l'aide du coefficient de détermination (habituellement désigné par l'abréviation R²). Cet indicateur mesure la moyenne (pondérée par la taille des lycées) des écarts entre la dispersion globale des notes des élèves de l'académie et la dispersion des notes observée au sein de chaque lycée, rapportée à la dispersion globale des notes dans l'académie. Si tous les élèves étaient répartis de manière aléatoire entre les lycées, le niveau moyen serait le même dans chaque lycée, la segmentation scolaire serait nulle et cet indicateur vaudrait 0. En revanche, si les lycées étaient parfaitement stratifiés en fonction du niveau des élèves (chaque lycée n'accueillant que des élèves ayant exactement le même niveau), la segmentation serait maximale et l'indicateur vaudrait 1. De la même manière que pour la segmentation sociale, l'indice retenu pour mesurer la segmentation scolaire peut être décomposé pour mesurer la contribution des différents sous-ensembles de lycées. On notera que la valeur prise par ces deux indices n'est pas directement comparable.

Graphique 1: Décomposition de la segmentation sociale et scolaire des lycées franciliens en 2012



Sources : Bases Élèves Académiques et Bases du Diplôme national du brevet des académies d'Île-de-France.
 Note : En 2012, les indices de segmentation sociale et scolaire des lycées parisiens (cf. encadré 1) valent respectivement 0,14 et 0,58. À Paris, 34 % de la segmentation sociale et 49 % de la segmentation scolaire des lycées provient des différences de composition sociale et scolaire entre les lycées à dominante générale et technologique, d'une part, et les lycées à dominante professionnelle, d'autre part. Ces composantes correspondent à la segmentation sociale et scolaire qui subsisterait si les différences de composition sociale et scolaire étaient abolies au sein des lycées à dominante générale et technologique, d'une part, et au sein des lycées à dominante professionnelle, d'autre part, et que ne subsistaient que les écarts de composition sociale moyens entre ces deux types d'établissements.

Dans les trois académies, les différences sociales de recrutement des grandes catégories de lycées expliquent entre un tiers et la moitié de la segmentation sociale totale : la séparation entre lycées généraux et technologiques et lycées professionnels, qui reflète la différenciation sociale opérée par l'orientation en fin de troisième, explique à elle seule 17 % de la segmentation sociale des lycées à Créteil et environ un tiers à Paris et Versailles ; les différences de recrutement entre lycées publics et lycées privés expliquent quant à elles près d'un cinquième du total. Il reste que plus de la moitié de la segmentation sociale des lycées franciliens provient des disparités qui existent entre les lycées d'une même catégorie, principalement entre les lycées généraux et technologiques publics. On note cependant que la contribution des lycées généraux et technologiques publics à la segmentation sociale est plus faible à Paris que dans le reste de l'Île-de-France. Comme on le verra plus loin, ce contraste s'explique en grande partie par la spécificité du barème d'affectation parisien.

La segmentation scolaire des lycées, qui désigne la séparation des élèves entre établissements selon leur niveau de compétence académique, **atteint des niveaux très élevés dans les trois académies** (cf. graphique 1) : d'après nos calculs, la dispersion du niveau moyen des lycées, qui est mesurée à partir des notes moyennes obtenues par leurs élèves au brevet (cf. encadré 1), correspond, selon les académies, à un niveau compris entre 40 et 60 % de la dispersion globale du niveau des élèves. Comme pour la segmentation sociale, l'académie de Paris se distingue des autres académies franciliennes par un niveau élevé de segmentation scolaire des lycées, supérieur de 30 % à celui de Versailles et de 50 % à celui de Créteil

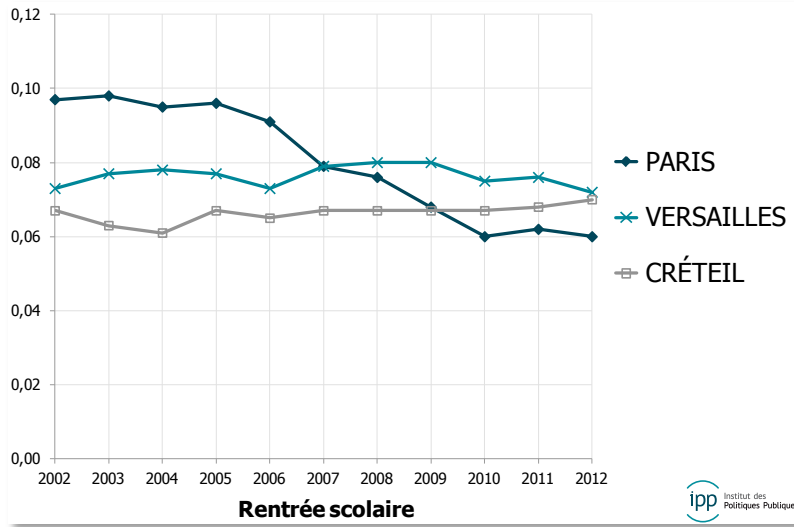
Dans les trois académies, près de la moitié de cette segmentation scolaire provient des différences moyennes de niveau entre les élèves des lycées généraux et technologiques et ceux des lycées professionnels. La segmentation plus élevée des lycées parisiens s'explique presque entièrement par la segmentation plus forte des lycées généraux et technologiques publics de la capitale, qui reflète le rôle primordial joué par les notes de troisième dans le barème d'affectation parisien.

A Paris, une segmentation sociale en baisse grâce au bonus « boursier »

L'évolution la plus notable au cours de la décennie 2002-2012 a été **la diminution de plus d'un tiers de la segmentation sociale des lycées généraux et technologiques publics de l'académie de Paris**, qui contraste avec la relative stabilité observée à Créteil et Versailles au cours de la même période (cf. graphique 2).

Ces évolutions divergentes suggèrent que les modifications apportées à la procédure d'affectation parisienne ont eu des effets importants sur la mixité sociale dans les lycées généraux et technologiques. L'académie de Paris est en effet la seule parmi les académies franciliennes à avoir accompagné la mise en place de la procédure Affelnet du bonus « boursier » qui donne aux élèves les plus défavorisés socialement une priorité importante par rapport aux élèves non-boursiers demandant à être affectés dans la voie générale et technologique.

Graphique 2: Évolution de la segmentation sociale à l'entrée en seconde dans les lycées publics à dominante générale et technologique (2002-2012)



Sources : Bases Élèves Académiques des académies d'Île-de-France.

Note : En 2002, l'indice de segmentation sociale (cf. encadré 1) des lycées publics à dominante générale et technologique (élèves de seconde) valait 0,097 dans l'académie de Paris, 0,073 dans l'académie de Versailles et 0,067 dans l'académie de Créteil.

Les académies de Créteil et de Versailles prévoient également un bonus pour les élèves boursiers dans le cadre de leurs procédures d'affectation depuis la rentrée 2007, mais l'avantage procuré est bien moindre qu'à Paris, dans la mesure où les élèves qui demandent une affectation dans leur lycée de secteur restent toujours prioritaires par rapport aux élèves boursiers résidant en dehors du secteur. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que la mise en place de la procédure Affelnet à Paris ait contribué plus largement à diminuer le niveau de segmentation sociale des lycées publics généraux et technologiques de la capitale³ que dans le reste de l'Île-de-France.

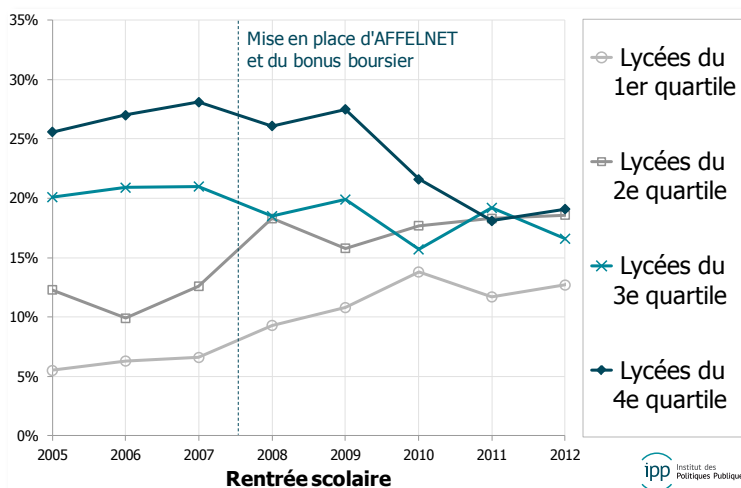
Alors qu'entre 2005 et 2007, on ne comptait que 5 à 7 % de boursiers dans les « meilleurs » lycées (définis comme les 25 % des lycées dont les élèves ont obtenu les meilleurs résultats au brevet) contre plus de 25 % dans les « moins bons » lycées (ceux du quart inférieur), la répartition des boursiers entre les différents lycées a commencé à s'équilibrer à partir de 2008, si bien qu'à la rentrée 2012, la part des boursiers n'est plus que de 19 % dans les « moins bons » lycées contre 13 % dans les « meilleurs » lycées.

L'analyse de l'évolution de la proportion d'élèves boursiers dans les lycées généraux et technologiques de la capitale en fonction du niveau moyen des élèves scolarisés dans ces lycées montre que **le bonus « boursier » a profondément modifié l'affectation des élèves d'origine sociale défavorisée** (cf. graphique 3).

La mise en place du bonus boursier dans l'académie de Paris a donc favorisé l'accès des élèves boursiers aux lycées généraux et technologiques les plus demandés. Par contraste, la répartition des boursiers dans les lycées des académies de Créteil et de Versailles n'a guère changé entre 2005 et 2012 : ils sont restés sous-représentés dans les « meilleurs » lycées et sur-représentés dans les « moins bons » lycées.

3. À Paris, la diminution de la segmentation sociale observée en 2007 dans les lycées généraux et technologiques publics ne peut être attribuée directement à l'adoption de la procédure Affelnet, qui a été utilisée pour la première fois à la rentrée 2008. Elle s'explique par la mise d'un traitement plus favorable des demandes d'affectation exprimées par les élèves issus de milieux sociaux défavorisés, en application des dispositions nationales encadrant l'assouplissement de la carte scolaire à la rentrée 2007.

Graphique 3: Part des boursiers dans les lycées généraux et technologiques (classes de seconde), en fonction du niveau scolaire des lycées (2005-2012)



Sources : Bases Élèves Académiques et Bases du Diplôme national du brevet de l'académie de Paris.

Note : Les lycées généraux et technologiques parisiens sont classés en quatre groupes en fonction des résultats moyens que leurs élèves de seconde ont obtenus aux épreuves écrites du brevet. En 2005, les 25 % des « meilleurs » lycées (1er quartile) ne comptaient que 5,5 % de boursiers, contre 25,6 % dans les 25 % des « moins bons » lycées (4e quartile).

L'impact des procédures d'affectation sur la mixité sociale et scolaire dans les lycées généraux et technologiques publics

L'analyse des vœux d'affectation des familles et de leur traitement dans l'application Affelnet permet de mieux comprendre le rôle des procédures d'affectation dans la formation des inégalités au sein du système éducatif.

Grâce aux données de la procédure Affelnet, il est possible de mesurer la contribution de quatre composantes distinctes à la segmentation sociale et scolaire des lycées généraux et technologiques publics⁴ (cf. encadré 2) :

- 1) les secondes à recrutement particulier formations inter-académiques telles que les sections internationales, les double cursus musique et danse, etc.), qui sélectionnent leurs élèves sur dossier en dehors de la procédure d'affectation automatisée ;
- 2) la définition des secteurs géographiques de recrutement des lycées ;
- 3) Les vœux d'affectation des familles ;
- 4) Les barèmes d'affectation qui déterminent les priorités des élèves.

La décomposition de la segmentation sociale et scolaire à l'entrée en seconde générale et technologique à l'issue de la procédure d'affectation pour la rentrée 2012 met en évidence un contraste marqué entre l'académie de Paris, d'une part, et

les académies de Créteil et Versailles, d'autre part (cf. graphique 4) : alors que la segmentation sociale des lycées généraux et technologiques parisiens est plus faible que dans les deux autres académies franciliennes, leur segmentation scolaire est trois fois plus élevée. Au-delà de ce contraste saisissant, qui s'explique principalement par le poids des notes dans le barème parisien, on observe que les différentes composantes participent inégalement à la segmentation des lycées dans les trois académies.

Les secondes à recrutement particulier contribuent davantage la segmentation sociale et scolaire des lycées généraux et technologiques à Paris qu'à Créteil et Versailles. Ce seul phénomène explique plus du quart de la segmentation observée à la rentrée 2012 à Paris, contre 5 à 13 % à Créteil et Versailles, et tient à la plus forte présence de formations recrutant en dehors d'Affelnet dans la capitale (lycées Henri IV et Louis-le-Grand et autres formations inter-académiques) par rapport au reste de l'Île-de-France.

Par ailleurs, l'analyse des données de la procédure Affelnet révèle que **les vœux d'affectation des familles sont fortement influencés par l'origine sociale et le niveau scolaire des élèves** et qu'ils jouent un rôle déterminant dans la segmentation des lycées : en 2012, les vœux expliquent près de la moitié de la segmentation sociale des lycées généraux et technologiques à Paris, environ un tiers à Versailles et un sixième à Créteil.

4. Cette analyse est menée pour les élèves affectés en seconde générale et technologique uniquement car les logiques d'affectation dans la voie professionnelle sont trop complexes pour se prêter à ce type de décomposition.

Encadré 2: Les composantes de la segmentation sociale et scolaire des lycées généraux et technologiques

On peut distinguer schématiquement quatre composantes qui influent directement sur la segmentation sociale et scolaire des lycées généraux et technologiques publics :

1. **le recrutement particulier de certaines secondes générales et technologiques** (formations inter-académiques telles que les secondes internationales, les double cursus musique et danse, etc.), qui s'opère sur dossier en dehors de la procédure automatisée d'affectation Affelnet ;
2. **la définition des zones géographiques de recrutement des lycées ;**
3. **les vœux d'affectation des familles** (hors secondes à recrutement particulier) ;
4. **le barème d'affectation**, qui permet de déterminer les priorités des élèves (après la prise en compte du critère géographique).

La contribution de ces différentes composantes à la segmentation sociale et scolaire a été calculée en modifiant le barème d'affectation de manière séquentielle, afin de simuler l'affectation qui serait observée dans différentes configurations, en partant toujours des fichiers anonymisés de la procédure d'affectation pour la rentrée 2012.

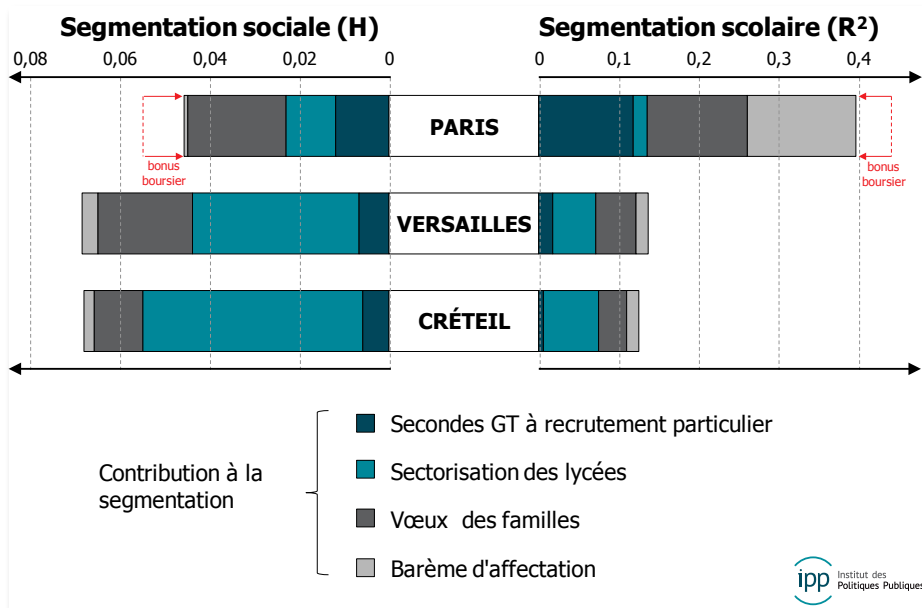
Pour mesurer la contribution des secondes à recrutement particulier à la segmentation des lycées, nous avons calculé les niveaux de segmentation qui prévaudraient si l'on figeait l'affectation des élèves admis dans ce type de formations, mais que l'on affectait les autres élèves de manière aléatoire dans l'ensemble lycées généraux et technologiques de leur académie.

La contribution de la sectorisation des lycées à la segmentation sociale et scolaire est ensuite mesurée par différence avec le cas précédent, en figeant l'affectation des élèves admis dans les secondes à recrutement particulier mais en allouant aléatoirement les autres élèves entre les lycées pour lesquels ils bénéficient d'une priorité géographique.

La contribution des préférences des familles à la segmentation des lycées est mesurée en substituant à l'affectation aléatoire des élèves une affectation fondée sur les vœux réellement exprimés dans le cadre de la procédure Affelnet en 2012. Pour comprendre le rôle spécifique des vœux des familles dans la formation des inégalités entre lycées, indépendamment du barème d'affectation, les priorités effectives dont bénéficient les élèves ont été remplacées par des priorités aléatoires.

Enfin, la contribution des barèmes d'affectation à la segmentation sociale et scolaire est simulée en prenant en compte en compte non seulement les vœux des familles, mais également les priorités définies par le barème de chaque académie, ce qui permet de retrouver l'allocation effective des élèves observée à l'issue de la procédure Affelnet 2012. Pour mesurer la contribution spécifique du bonus « boursier » dans l'académie de Paris, deux simulations sont réalisées : la première s'appuie sur le barème effectivement utilisé à Paris, alors que la seconde simule l'affectation qui serait observée si le bonus « boursier » était supprimé.

Graphique 4: Contribution de la procédure Affelnet à la segmentation sociale et scolaire des lycées (secondes générales et technologiques) à la rentrée 2012



Sources : Bases Élèves Académiques et Bases du Diplôme national du brevet des académies d'Île-de-France

Note : À la rentrée 2012, les indices de segmentation sociale et scolaire (cf. encadré 1) des lycées généraux et technologiques parisiens (classes de seconde générale et technologique uniquement) valent respectivement 0,046 et 0,39. À Paris, 24 % de la segmentation sociale et 4 % de la segmentation scolaire des lycées généraux et technologiques provient des différences de composition sociale et scolaire entre les quatre grands secteurs de recrutement des lycées.

Les règles d'affectation utilisées par les trois académies exercent, elles aussi, une influence décisive sur la composition sociale et scolaire des lycées généraux et technologiques franciliens, à travers le choix des critères de priorité des élèves (bonus géographiques, prise en compte des notes, bonus boursier, etc.) et de leur pondération relative. **La définition des secteurs de recrutement des lycées est un facteur de segmentation sociale beaucoup plus important à Créteil et Versailles** (où la plupart des élèves ne peuvent choisir qu'entre un et trois lycées) qu'à Paris, où chaque district compte entre 11 et 17 lycées. La sectorisation des lycées explique à elle seule plus de la moitié de la segmentation sociale des lycées généraux et technologiques à Créteil et près des trois quarts à Versailles, contre seulement un quart à Paris. La prise en compte des notes de troisième dans le barème parisien explique quant à elle plus du tiers de la segmentation scolaire des lycées généraux et technologiques de la capitale, alors qu'elle ne contribue que faiblement à la segmentation scolaire à Créteil et Versailles.

Enfin, l'analyse détaillée de la procédure d'affectation fait ressortir **l'importance de la politique de discrimination positive mise en place à Paris**, qui contribue significativement à la mixité sociale dans les lycées de la capitale. D'après nos calculs, la suppression du bonus « boursier » accroîtrait la segmentation sociale des lycées généraux et technologiques publics à Paris d'environ 20 % et la segmentation scolaire d'environ 10 %. Une autre façon de mesurer l'impact de cette politique est d'estimer dans quelle mesure elle permet aux élèves boursiers d'accéder à des lycées généraux et technologiques similaires à ceux dans lesquels sont scolarisés les autres élèves.

Nos simulations indiquent que ce bonus réduit significativement l'écart entre le niveau moyen des lycées fréquentés par les boursiers et les non-boursiers, tel qu'on peut le mesurer par la note moyenne au brevet des élèves admis dans les différents lycées. Alors qu'à Créteil et Versailles, les non-boursiers fréquentent à la rentrée 2012 des lycées dont le niveau scolaire moyen est supérieur de 8 à 9 % à celui des boursiers, cet écart n'est que de 2 % à Paris. Il serait de 15 % si le bonus boursier était supprimé.

En conclusion...

Ces résultats montrent que **les procédures d'affectation constituent des leviers puissants pour agir sur la mixité sociale et scolaire dans les lycées publics**, même si elles doivent composer avec des contraintes géographiques, sociales et comportementales qui conditionnent largement leurs effets.

Cependant, **une évaluation complète des procédures d'affectation nécessiterait d'analyser leurs conséquences sur la réussite des élèves**. Les effets de la mixité sociale et scolaire sur les performances scolaires sont encore mal connus, de même que leur impact plus général sur les choix et les comportements des élèves. Si l'on ne dispose pas à l'heure actuelle du recul temporel suffisant pour évaluer les effets de l'introduction du bonus boursier sur la réussite à long terme des élèves d'origine défavorisées ainsi que sur celle des autres élèves, le suivi longitudinal des cohortes qui sont entrées en seconde autour de la réforme de 2008 devrait permettre d'apporter des éléments de réponse précieux à ces questions.

Au delà des effets sur les performances des élèves, les critères d'équité peuvent également justifier l'objectif de mixité sociale et scolaire dans le système éducatif. À cet égard, **trois pistes d'amélioration des procédures actuelles pourraient être envisagées**, si l'objectif est de parvenir à une plus grande homogénéité sociale et scolaire.

D'une part, pour pérenniser le système parisien, on pourrait envisageable d'adopter **un système de « double quota »** (un quota de places avec priorité pour les boursiers, et un quota de places sans priorité pour les boursiers). Ce système, qui a été adopté en Belgique à la rentrée 2013 dans les écoles flamandes, permettrait de mieux équilibrer la composition sociale des lycées que la formule actuelle.

D'autre part, le système d'affectation parisien induit, pour la population des élèves non-boursiers, une forte stratification des

établissements en fonction du niveau scolaire des élèves, qui n'est que partiellement compensée par l'attribution du bonus boursier. **Réduire le poids des notes** dans le barème Affelnet utilisé à Paris constituerait, dans ces conditions, la méthode la plus directe pour accroître la mixité scolaire dans les lycées généraux et technologiques publics de la capitale.

Enfin, la sectorisation, qui continue de jouer un rôle prépondérant dans les académies de Créteil et de Versailles, limite mécaniquement le degré de mixité sociale et scolaire des lycées publics dans ces académies. Si les densités de population ne sont pas toujours suffisantes pour que l'on puisse envisager d'étendre réellement le choix scolaire sur l'ensemble du territoire francilien, il ne semble pas impossible, en revanche, **d'élargir davantage les zones de recrutement** des lycées situés dans certaines communes des départements de la petite couronne, lorsque le réseau de transports publics le permet.

Références

Cette note s'appuie sur les analyses menées dans le Rapport IPP de juin 2014 : « L'impact des procédures de sectorisation et d'affectation sur la mixité sociale et scolaire dans les lycées d'Île-de-France ». Rédigé par Gabrielle Fack, Julien Grenet et Asma Benhenda, ce rapport est consultable en ligne sur le site www.ipp.eu

Auteurs de la Note IPP n°11

Gabrielle Fack est professeure assistant d'économie à l'Université Pompeu Fabra (Barcelone) et affiliée à l'Institut des Politiques Publiques et à l'École d'Économie de Paris.

Julien Grenet est chargé de recherche au CNRS, chercheur à l'École d'économie de Paris et directeur adjoint de l'Institut des Politiques Publiques.

Soutien: cette étude a bénéficié du soutien financier de la Région Île-de-France.